

EN QUOI CONSISTE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL?

La violence en milieu de travail désigne tout acte ou toute menace de violence physique commis par une personne dans l'intention de causer un préjudice à un travailleur ou une travailleuse. Cela inclut le harcèlement, l'intimidation ou tout autre comportement perturbateur qui se produit sur un lieu de travail et qui donne à un travailleur ou une travailleuse des raisons valables de croire qu'il ou elle court un risque de blessure.

VIOLENCE PHYSIQUE

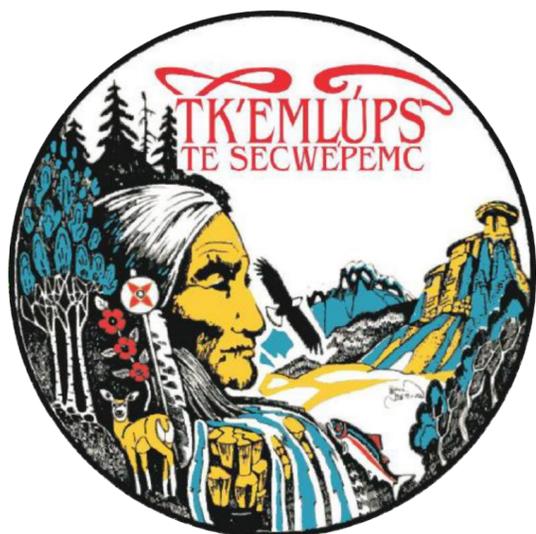
Frapper, bousculer, pousser et donner des coups de pied constituent des actes de violence physique.

VIOLENCE VERBALE

La violence verbale inclut les injures, les insultes et le langage condescendant.

COMPORTEMENTS MENAÇANTS

Brandir les poings, détruire des biens ou lancer des objets sont des comportements menaçants.



MENACES VERBALES OU ÉCRITES

Les menaces verbales ou écrites sont toute expression d'une intention d'infliger du mal.

Si vous ou une personne de votre entourage êtes victimes de violence au travail, signalez-le à votre superviseur·e, à votre gestionnaire ou au service des ressources humaines.